

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 juin 2021

---

RELATIF À LA RÉGULATION ET À LA PROTECTION DE L'ACCÈS AUX ŒUVRES  
CULTURELLES À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 4245)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 143

présenté par  
Mme Bergé

-----

**ARTICLE 10 QUINQUIES**

À la seconde phrase de l'alinéa 3, substituer au mot :

« distribution »

le mot :

« consommation ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement de précision vise à aligner la formulation à l'alinéa 3 sur celle inscrite à l'alinéa 8 concernant les données d'utilisation des programmes.